

mgen<sup>★</sup>

# Le Mutualiste 66

Mai 2016 › N° 2

**Bulletin Départemental** ›



Liberté  
Égalité  
Fraternité

*Laïcité*

mgen<sup>★</sup>

engagée pour la promotion des valeurs de la République

**2 Élections 2016**

**3 Bienvenue à la  
MGET**

**7 FITDays MGEN**

Section des Pyrénées-Orientales - 44, Chemin de la Passió Vella - 66830 Perpignan Cedex



## DES CHANGEMENTS ... DANS LA CONTINUITÉ DE NOS VALEURS !

30% d'entre vous se sont exprimés en ce début d'année et, grâce à vos votes, de nouveaux élus viennent de prendre leurs fonctions au sein du Comité de Section. Votre participation, en légère augmentation, est honorable et je vous en remercie. Le passage à la nouvelle gamme MGEN Santé Prévoyance (MSP) s'est effectué avec succès le 31 décembre 2015. La possibilité de choisir une offre adaptée à notre parcours de vie nous est désormais offerte et de nouveaux packs de services sont accessibles.

N'hésitez pas à consulter ces nouveautés dans votre espace personnel du site [mgen.fr](http://mgen.fr).

Suite à la fusion entre nos mutuelles, les adhérents MGET sont désormais nos pairs en MGEN. Deux d'entre eux ont été élus au Comité de section pour représenter leurs métiers dans les débats qui nourrissent la vie démocratique de nos instances. A tous ces nouveaux mutualistes, nous souhaitons la bienvenue.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI), applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, rend la participation de l'employeur à la complémentaire santé de tout salarié obligatoire.

Il est utile de rappeler que les mutualistes peuvent être dispensés d'adhérer au contrat collectif proposé par l'entreprise de leur conjoint, et que les offres MGEN incluent notamment des

prestations de prévoyance, primordiales pour la protection de sa famille.

Avec nos partenaires du monde mutualiste et syndical, nous soutenons la campagne de la Mutualité Fonction Publique (MFP) pour la défense de notre modèle de protection sociale solidaire.

Alors que les aides à la complémentaire santé se généralisent, nous réclamons plus d'équité pour les fonctionnaires, et la mise en place d'un crédit d'impôt universel pour mettre fin à la complexité des dispositifs existant. Nous comptons sur votre soutien.

Au sein d'un univers mutualiste profondément remanié par les regroupements, MGEN et Harmonie mutuelles s'allient pour développer de nouveaux services pour leurs adhérents, toujours au cœur de notre action.

**Le monde se transforme, notre mutuelle s'adapte ; ses valeurs perdurent.**

**Les élus se succèdent ; le désir de servir la mutuelle et l'adhérent demeure.** ■



Christophe PATIER  
Président MGEN des Pyrénées-Orientales

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU COMITÉ DE SECTION

Nombre de candidats : 15 – Nombre de postes à pourvoir : 13						
	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls	Participation
MGEN	16 483	5 202	5 078	59	65	31,56%
MGEN Filia	1 568	202	200	1	1	12,88%
<b>Total</b>	<b>18 051</b>	<b>5 404</b>	<b>5 278</b>	<b>60</b>	<b>66</b>	<b>29,94%</b>

Treuil Isabelle, Vadillo Rouillon Angèle, Vibert Guigue Alain, Weber Sylvie.

### Composition du nouveau bureau

Patier Christophe - *Président*  
Perche Andrée - *Vice-Présidente*  
Vadillo Rouillon Angèle - *Vice-Présidente*  
Barrère Jean-Pierre - *Secrétaire*  
Chezeaud Patrice - *Secrétaire adjoint*  
Panek Jean-Luc - *Trésorier*  
Grand Colette - *Trésorière adjointe*  
Allaigre François - *Membre*  
Fernandez François - *Membre*  
Lafont Martine - *Membre*  
Hervé Michel - *Membre* ■

### Le Comité de Section

participe au débat mutualiste et contribue à l'expression locale des adhérents,

veille à l'application des décisions politiques prises par les instances nationales, organise les temps démocratiques départementaux,

veille aux délégations de responsabilité et désignations représentatives, élit le Président et les membres du bureau.

### Composition du comité de section

Allaigre François, Baills Monique, Barrère Jean-Pierre, Bertein Philippe, Botet Bruno, Caillens Bernard, Chezeaud Patrice, Creixell Valérie, Domens Jacques, Fernandez François, Foltran Séverine, Fournols Patrick, Gonzalez Sacha, Grand Colette, Hervé Michel, Juanola Claude,

Lafont Martine, Maranges Gilles, Marin Geneviève, Panek Jean-Luc, Patier Christophe, Perche Andrée, Pey Nicole, Polato Myriam, Puchal Patrice, Rapicault Michèle, Scotto Di Apollonia Frédéric, Sève Dominique, Stitou Driss,



Après une belle carrière dans l'Éducation nationale et dans le mouvement mutualiste, **Jean-Luc Panek** a fait valoir ses droits à la retraite et a souhaité mettre fin à son mandat de Président de notre section départementale. C'est son choix bien évidemment et la MGEN ne peut que se féliciter d'avoir pu profiter de son expérience pendant ses 6 années de présidence.



Son humanité, sa bienveillance, l'acuité de ses analyses auront permis de faire évoluer notre mutuelle sur des mers parfois agitées. Il continuera heureusement à faire partie de notre comité de section et, nous le savons, en sera un membre très actif, sa clairvoyance nous sera des plus utiles.

Moltes gràcies Joan-Lluc ! ■

## ADHÉRENTS ISSUS DE LA MGET, BIENVENUE !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, nos deux mutuelles MGET et MGEN n'en forment plus qu'une.

Mutuelles historiques de la Fonction Publique, nos combats ont été les mêmes depuis près de 70 ans : MGET comme MGEN sont des acteurs majeurs de la protection sociale en France.

Notre « manière d'être » mutualiste est appuyée sur les mêmes ressorts et les mêmes valeurs : laïcité, sens du service public mais aussi gestion et défense du Régime Obligatoire des fonctionnaires et l'organisation des solidarités dans le régime complémentaire.

Ensemble, nous sommes plus forts dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant, nous sommes mieux armés pour vous proposer une protection efficace et un accompagnement pertinent pour votre santé. Et nous sommes plus solides aussi pour construire les voies d'une santé durable.

Lors de l'Assemblée Générale de juillet 2015, 5 de vos représentants ont été élus au Conseil d'Administration national de MGEN. Au niveau régional, des élus issus des comités de gestion MGET se sont

portés candidats à l'élection au comité de section. Dans chaque département une commission Environnement et Territoires a été mise en place. Elle a vocation à pérenniser l'engagement militant MGET. ■

### Aujourd'hui, vous êtes adhérents MGEN à part entière !

Les militants issus de la MGET deviennent des militants MGEN. Ce qui a été accompli au sein de la MGET est essentiel et nous espérons la poursuite de cet engagement.

Venez participer aux rencontres mutualistes organisées dans votre département. C'est l'occasion d'échanger entre nous sur l'évolution du système de soin, sur les offres et orientations MGEN.

Vous pouvez désormais être acteur dans le processus d'élection. Et pourquoi pas, en 2018, être candidat ! ■

### MGEN-MGET, c'est un renforcement réciproque !

MGEN, mutuelle de référence pour le ministère de l'Éducation nationale, la Culture, la Jeunesse et les Sports, la Recherche est aussi ouverte à tous. MGEN est présente dans la Fonction publique territoriale : dans les Conseils régionaux, les Conseils départementaux et les Communes. MGEN, ce sont des liens forts avec le ministère de l'Éducation nationale, des actions de prévention et d'éducation à la santé, une action sociale qui se développe en relation avec les syndicats d'enseignants. MGEN c'est aussi des établissements de soins et médico-sociaux.

Depuis janvier 2016, avec votre arrivée le périmètre s'étend au ministère de l'Écologie ainsi qu'aux établissements relevant du champ de l'environnement et des territoires. Notre renforcement dans les collectivités locales est indéniable. ■

## RENCONTRE AVEC UN NOUVEL ADHÉRENT MGEN ISSU DE LA MGET

### Bonjour Christian, je te laisse te présenter :

Bonjour, je suis Christian Bartissol, aujourd'hui retraité des parcs et ateliers de l'Équipement des Pyrénées Orientales.

J'étais vice-président de la MGET section 66, et ancien administrateur de la caisse de sécurité sociale interministérielle locale (SLI) et de la Mutualité Fonction Publique.

Je me suis toujours impliqué dans le mouvement mutualiste en ayant toujours défini comme priorité la défense du régime général (Sécurité Sociale).

### Pourquoi la MGET a-t-elle décidé cette fusion ?

La MGET a décidé cette fusion car la décentralisation et les transferts de compétences ont réduit considérablement les effectifs de l'Etat dans les ex. Directions Départementales de l'Équipement.

Nous devons aussi faire face à la montée en puissance des complémentaires santé du secteur privé. (banques et assurances). Nous avons toujours eu pour ambition

de disposer d'un grand mouvement mutualiste répondant aux besoins de l'ensemble de la population, et d'une protection sociale de haut niveau.

MGEN répondait à nos attentes par sa philosophie en matière de santé et de proximité pour les adhérents.

### Comment as-tu vécu cette intégration ?

Bonne intégration en dehors de problèmes techniques mineurs lors du transfert, certaines des garanties MGET étant liées à la spécificité de nos métiers ou de nos missions. Notre complémentarité devrait permettre d'élargir nos compétences pour être plus forts.

### Quel est ton désir d'implication ?

Je souhaite continuer à participer et à partager pour élargir notre champ de conviction et trouver les moyens de nous adapter à l'évolution peu réjouissante de la société, notamment en matière de financement de la protection sociale.



Une redéfinition des rôles me paraît nécessaire :

- à la Sécurité Sociale la protection sociale en général
- au monde mutualiste le champ de la prévoyance.

Je dis non catégoriquement à la privatisation programmée de la protection sociale. ■

### Bulletin de la section MGEN des Pyrénées-Orientales

44, Chemin de la Passió Vella  
66830 Perpignan Cedex

Directeur de la publication  
Christophe PATIER

Comité de rédaction – Conception  
Commissions communication départementales et régionale Languedoc-Roussillon

Crédit photos © Mgen - © SD66

Réalisation Hervé LOY - 06 72 39 14 79

Impression Imp'Act  
34980 Saint-Gély-du-Fesc



Tirage  
18 300 exemplaires



MGEN, Mutuelle générale de l'Éducation nationale, n° 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.  
MGEN Action Sanitaire et Sociale, n° 441 921 913, mutuelle soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité.  
MGEN Vie, n° 441 922 002, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.  
MGEN Filia, n° 440 363 588, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.



## AU-DELÀ DE LA SANTÉ, MGEN VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE VIE...

COMPLÉMENT  
AUTONOMIE  
MGEN

La dépendance est l'incapacité à accomplir seul certains actes essentiels de la vie quotidienne, c'est-à-dire se déplacer chez soi ou à l'extérieur, se lever ou s'habiller, se préparer un repas, s'alimenter ou encore faire sa toilette...

Nous serons d'ici 30 ans 1,5 million de personnes dépendantes en France. Et nous serons beaucoup plus à côtoyer de près ou de loin cette dépendance.

C'est pourquoi MGEN depuis 2010 a intégré dans son offre globale et a maintenu dans sa nouvelle gamme d'offres, la Prestation Dépendance Totale.

Pour renforcer cette prestation et mieux protéger les siens MGEN propose **COMPLÉMENT D'AUTONOMIE MGEN** qui apporte des réponses

nouvelles pour préserver l'autonomie des personnes dépendantes, mais aussi pour faciliter le quotidien de l'entourage aidant.

### COMPLÉMENT D'AUTONOMIE MGEN c'est :

- » Une **double protection** : une aide financière et l'accès à des services logistiques, administratifs et humains pour soutenir aidants et aidés.
- » Une **protection financière** : un complément de revenus + un capital aidant à couvrir les dépenses liées à la perte d'autonomie.
- » Choisir le **niveau de garantie adapté** à votre situation parmi 4 niveaux de garantie ■



## 4 niveaux de garanties et un bouquet de services

	Niveau 1		Niveau 2		Nouveau à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2016			
	Rente mensuelle	Capital autonomie	Rente mensuelle	Capital autonomie	Niveau 3		Niveau 4	
					Rente mensuelle	Capital autonomie	Rente mensuelle	Capital autonomie
Dépendance totale*	250 €	1 000 €	450 €	1 000 €	650 €	2 000 €	850 €	2 000 €
Dépendance partielle*	250 €	750 €	350 €	750 €	450 €	1 000 €	550 €	1 000 €

\* Dans les limites et conditions de la notice d'information du contrat n° I094P Offre Complément Autonomie MGEN.





La MGEN est partenaire de la Réserve Citoyenne, un dispositif pour transmettre les valeurs de la République et maintenir la cohésion de notre société.

LA RÉSERVE
CIT
YENNE

ÉDUCATION NATIONALE



## RÉSERVE CITOYENNE

Ensemble de réservistes volontaires et bénévoles souhaitant apporter son concours aux missions de l'École, voire aux activités périscolaires, dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.

*L'engagement d'un réserviste peut s'inscrire dans la durée auprès d'une école ou d'un établissement dans le cadre d'un projet défini conjointement avec l'enseignant.* ■

? **Qui peut contacter un réserviste ?**

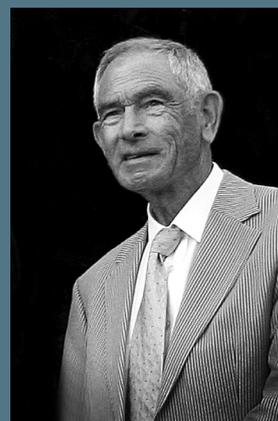


**1. L'enseignant** contacte directement le réserviste après avoir consulté son profil pour lui exposer son projet pédagogique et définir ensemble les modalités d'intervention.

**2. Les collectivités territoriales** peuvent solliciter les services académiques afin de faire intervenir des réservistes dans le cadre périscolaire.

> **Pour tout complément d'information**  
[www.lareservecitoyenne.fr](http://www.lareservecitoyenne.fr)

## René Sanguinol nous a quittés



René Sanguinol s'est éteint le 27 janvier 2016 dans un établissement mutualiste des Pyrénées-Orientales.

Né en 1934, René illustre le rôle d'ascenseur social que jouaient les écoles normales d'instituteurs.

Formé à celle de Perpignan, tout en exerçant en qualité d'instituteur, il obtint le CAPES de mathématiques et termina sa carrière comme professeur pour les classes de terminale du lycée Arago, alors fleuron du département des Pyrénées-Orientales.

Homme marqué par la simplicité et le souci d'autrui, ses engagements le conduisirent sa vie durant du militantisme syndical aux responsabilités associatives et mutualistes.

C'est ainsi qu'il fut Président de la section MGEN des Pyrénées-Orientales de 1985 à 1996 et administrateur national MGEN de 1987 à 1993.

Durant ces années, il s'attacha à faire vivre au quotidien les valeurs de notre mutuelle : solidarité, laïcité, indépendance, respect de la personne.

Longtemps après avoir mis fin à ses mandats en section, René continua à participer aux réunions mutualistes et ses interventions, toujours pertinentes, retenaient l'attention de ses pairs.

La foule était nombreuse pour lui rendre un dernier hommage lors de son incinération dans la plus pure tradition républicaine.

A son épouse et à ses enfants, nous adressons nos condoléances émues.

**Els de la MGEN saluden un company.** ■

## FITDays MGEN LE 27 MAI, PLACE DE LA VICTOIRE À PERPIGNAN



En collaboration avec la ville de Perpignan, sa mission santé et son service jeunesse, avec l'appui de la DSDEN, la MGEN organise le vendredi 27 mai une étape du **FITDays MGEN**.

Le **FITDays MGEN** est un événement de prévention santé via le sport, qui s'appuie sur l'activité Triathlon. C'est un projet éducatif global qui sensibilise les enfants aux valeurs citoyennes, tels que la persévérance, le dépassement de soi, la nutrition et le respect des autres. Il favorise le sens de l'investissement personnel et du collectif. Plus de 30 villes en France accueilleront le **FITDays MGEN** entre le 20 mai et le 12 juillet. Le 27 mai c'est à Perpignan que le **FITDays MGEN** s'installe.



**12 enfants seront tirés au sort pour participer à la finale Sud du 11 juillet à Sisteron où ils pourront tenter de gagner leur place pour la finale nationale du 12 juillet à Castellane.**

Village réservé aux scolaires de 9 h 30 à 12 h et ouvert au public à partir de 16 h ■



**Vendredi 27 mai  
Place de la Victoire**

Participez aux **FITDays MGEN** à Perpignan le 27 mai, place de la Victoire :

- ▶ de 16 h à 18 h :  
village ateliers ouvert à tous les enfants de 5 à 12 ans, **gratuitement** (préinscription sur le net conseillée)
- ▶ A partir de 16 h 00, tous les enfants nés entre 2004 et 2010 sont invités à participer gratuitement au village éducatif du **FITDays MGEN** et à participer à leur 1<sup>er</sup> triathlon (20 mètres natation dans la piscine du **FITDays MGEN** installée + 1 kilomètre de VTT avec du matériel prêté + 250 mètres de course à pied).

**Pour tous un tee-shirt, une médaille, un gilet de sécurité et un goûter en cadeau !**

- ▶ de 18 h à 19 h 30 : Relais Famille  
En fin d'après-midi, les parents, les grands-parents, les grands frères et sœurs... sont invités à faire plaisir aux plus jeunes en participant avec eux au relais famille.



- ▶ 19 h 30 : tirage au sort des enfants sélectionnés en finale régionale et remise des prix du Relais Famille.

**Pour s'inscrire,  
rendez-vous  
sur le site**

**www.fitdays.fr**

### MGEN à votre service

**Un accueil téléphonique :**  
Pour toutes vos questions :  
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30  
un numéro unique **3676**

**3676** Service gratuit  
+ prix appel

(Coût d'un appel local)

#### Des conseillers pour vous accueillir :

A la section départementale  
44, Chemin de la Passió Vella  
66830 Perpignan Cedex

#### Horaires d'ouverture :

Hors vacances scolaires :  
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi :  
de 9 h à 17 h 30

Mardi de 10 h à 17 h 30

Période vacances scolaires :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi :  
de 9 h à 17 h

Mardi de 10 h à 17 h

#### Trois solutions pour nous écrire :

▶ **Adresse Postale :** MGEN  
44, Chemin de la Passió Vella  
66830 PERPIGNAN Cedex

▶ **Adresse Internet :**  
sd066@mgen.fr

▶ **Télécopie :** 04.68.56.86.64

#### Votre espace personnel

▶ **Internet MGEN :** www.mgen.fr  
(Coût de la connexion selon votre  
abonnement Internet). ■



# AGENTS PUBLICS, NOTRE PROTECTION SOCIALE EST-ELLE MENACÉE ?



## NOUS SOMMES AGENTS PUBLICS ET NOUS NE SOMMES PAS DES NANTIS !

**1** En France, les employeurs privés financent à hauteur de 50 % minimum la complémentaire santé de leurs salariés...

**SEULEMENT 3%**  
pour nous, agents publics !

**2** L'État accorde **MOINS DE 6€**

par an à la moitié d'entre nous pour l'accès à la complémentaire santé alors qu'il accorde 151 euros par an et par salarié dans le privé.

**3** Le législateur a imposé à l'employeur privé la couverture de ses salariés pour faciliter leur accès aux soins.

**L'EMPLOYEUR PUBLIC  
N'A AUCUNE  
OBLIGATION**  
vis-à-vis de ses agents.

**4** Voici quelques exemples de la réalité de notre protection sociale. Actifs ou retraités,

**FAISONS ENTENDRE  
NOTRE VOIX**  
auprès de nos employeurs publics, de nos députés et des pouvoirs publics pour défendre notre modèle de protection sociale solidaire.



Retrouvez toutes nos informations sur  
**MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE**

